

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 889

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 18

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« rectifier les »,

les mots :

« rectification des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel